

ASSOCIATION

COTRAVAUX

11 rue de Clichy

75009 - PARIS

RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'association COTRAVAUX

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COTRAVAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

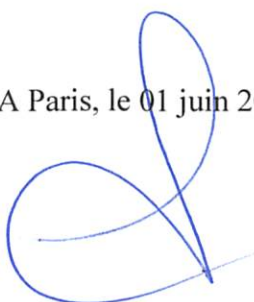
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

A Paris, le 01 juin 2023,



Le Commissaire aux comptes.
COMPEX GESTION
Vincent GUILLEMIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce

A Paris, le 01 juin 2023,



Le Commissaire aux comptes.
COMPEX GESTION
Vincent GUILLEMIN

COTRAVAUX

BILAN AU 31/12/2022

ACTIF	Valeur brute	amortissements	Exercice clos au 31/12/22	Rappel au 31/12/21	PASSIF	Exercice clos au 31/12/22	Rappel au 31/12/21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 235	- 101 247	12 988	14 709	FONDS PROPRES	14 695	- 17 663
Constructions	45 171	- 45 171	-	-	Fonds associatif	52 775	52 775
Installation et agencements	60 525	- 47 537	12 988	14 254	Fonds associatif avec droit de reprise	50 000	30 000
Matériel informatique	5 644	- 5 644	-	454	Report à nouveau	- 100 437	- 98 323
Matériel et mobilier de bureau	2 896	- 2 896	-	-	Résultat de l'exercice	12 357	- 2 115
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 331		2 331	2 085	PROVISION RISQUES ET CHARGES	13 472	11 560
fonds travaux	1 511		1 511	1 235	Provisions Engagement retraite	13 372	11 360
Dépôts et cautions	820		820	850	Provisions pour charges	100	200
TOTAL IMMOBILISATIONS			15 319	16 794	DETTES FINANCIERES	11 140	12 625
					Dépôts et cautions reçus	540	2 025
					Crédit mutuel - emprunt	10 600	10 600
CREANCES D'EXPLOITATION			17 254	14 115	DETTES D'EXPLOITATION	63 242	54 704
Débiteurs divers			6 440	8 298	Fournisseurs	1 167	2 975
Associations			1 710	2 697	Dettes prov./congés à payer	9 020	5 374
Subventions à recevoir					Personnel et Organismes sociaux	29 995	31 659
Produits à recevoir			8 672	1 776	Etat, impôts à payer	331	2 598
Charges constatées d'avance			432	1 343	Créditeurs divers	1 840	624
					Associations	13 865	4 753
VALEURS DISPONIBLES			69 976	30 317			
Livret et Placements			255	17 638	Charges à payer	6 924	6 720
Crédit Mutuel			69 684	12 576	Produits constatés d'avance	100	
CCP				67			
Caisse			36	36			
TOTAL ACTIF			102 549	61 225	TOTAL PASSIF	102 549	61 225

CHARGES		réel 2021	Prév 2022	réel 2022	Prév 2023
60	ACHATS	4 210	4 400	4 874	2 900
	Fournitures bureau	256	400	552	400
	Fournitures entretien petit équip.	118	300	658	300
	Petits logiciels	1 381	1 200	1 476	1 200
	EDF GDF	2 456	2 500	2 189	1 000
61	SERVICES EXTERIEURS	19 960	27 070	45 767	57 745
	Sous-traitance générale		400	1 897	400
	Prestations formations	6 147	5 400	17 629	23 000
	Prestations marché FOA	3 000	11 340	10 488	13 340
	Participation aux frais Concordia				5 000
	Déménagement et stockage				5 000
	Locations mobilières et immobilières	3 831	2 750	7 022	7 000
	Copropriété	5 002	4 950	5 941	3 000
	Entretien/Réparation/copies	1 183	1 200	2 003	200
	Primes assurances	755	755	755	755
	Documentation	41	275	32	50
62	AUTRES SERV.EXTERIEURS	15 574	12 050	15 370	17 450
	Honoraires	4 560	3 400	3 420	3 400
	Salons/ expos/annonces	164	250	289	250
	Divers		50	30	
	Document. promotion	501	150		150
	Frais réunions statutaires	2 320	2 250	3 496	5 000
	Réunions internes, séminaires, Congrès	4 375	2 500	4 829	5 000
	Affranchissements	266	300	243	300
	Télécom / redevances Internet	2 237	2 000	1 979	2 000
	Services bancaires	351	350	283	350
	Cotisation d'adhésion	800	800	800	1 000
63	IMPOTS ET TAXES	6 741	6 800	6 273	6 800
	Impôts habitation + divers	4 446	4 500	4 802	4 500
	Taxe sur les salaires		-		-
	Formation Professionnelle	2 295	2 300	1 471	2 300
64	FRAIS DE PERSONNEL	122 269	135 771	141 295	169 444
	Rémunérations	89 646	90 565	99 048	113 500
	CEA Urssaf - Pôle Emploi	28 060	35 525	30 305	38 377
	Autres charges - stagiaire		4 066	3 422	
	Prévoyance, AGIRC, mutuelle				
	Alternance				8 752
	Autres charges (prov.CP)	2 057	2 000	3 646	3 600
	Médecine du Travail	313	315	77	315
	Indemnités transports	1 128	1 200	1 373	1 400
	Tickets restaurant	1 064	2 100	3 425	3 500
65/66/67	AUTRES CHARGES	6 905	1 550	2 838	2 550
	Redevances, licences charges diverses	225		550	2 500
	Service Civique	1 360	1 500		
	Charges financières		50	73	50
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			482	
	Charges sur exercices antérieurs	5 320		1 733	
68	DOTATIONS	4 758	8 500	3 635	24 636
	Dot. amortissements	2 022		1 723	
	Dot. Risques & Charges	100	5 000	100	12 000
	Dot. Risques Prov. IDR	2 636	3 500	1 812	12 636
	Dot. Fonds dédiés				
69	Impôts /revenus immobiliers	2 598	2 598	331	500
TOTAL CHARGES		183 015	198 739	220 384	282 025

PRODUITS		réel 2021	Prév 2022	réel 2022	Prév 2023
70	RESSOURCES PROPRES	48 468	56 305	77 927	72 970
	Locations bureaux	17 593	9 330	9 042	370
	Locations salles	765	2 500	1 560	
	Uniformation frais pédagogiques	28 630	28 800	52 535	56 000
	Interventions, participations diverses	1 480	1 500		
	Coordination marché public FOA		14 175	14 790	16 600
74	SUBVENTIONS	126 021	134 704	145 487	191 345
	Fonjep	21 321	21 321	21 324	26 651
	Min. Jeunesse et Sports DJEPVA	75 000	75 000	85 000	85 000
	Ministère Education Nationale FDVA	7 350	8 500	13 200	13 200
	Ministère de l'Environnement		15 000	15 000	7 500
	Ministère de la Culture	5 000	5 000	5 000	5 000
	ASP (SC et Alternance)	1 350	1 883	2 963	5 994
	Ville de Paris	3 000	3 000	3 000	3 000
	Fonds ESS	8 000			
	Conseil régional Ile de France				5 000
	Ministère Europe ET Affaires Etrangères	5 000	5 000		5 000
	Direction Générale Cohésion Sociale				10 000
	DILCRAH				10 000
	Part AAP CEJ/SC évaluation				15 000
75	AUTRES PROD.GESTION	6 259	7 580	6 518	6 900
	Atténuation dépenses		1 250		250
	Participations copies	69	200	368	
	Cotisations	6 190	6 130	6 150	6 650
76	PRODUITS FINANCIERS	151	150	118	150
	Produits financiers	151	150	118	150
77	PRODUITS EXCEPTION.	-	-	2 689	-
	Prod. exceptionnels				
	Prod./exercice antérieur			2 689	
78	REPRISE PROV. & DIV.	-	-	1	10 660
	Reprise sur provision IDR				10 660
	Reprise sur fonds dédiés				
	Produits divers gestion courante			1	
TOTAL PRODUITS		180 899	198 739	232 741	282 025
RESULTAT		- 2 115,20	-	12 357	-

ASSOCIATION COTRAVAUX
11 rue de Clichy
75009 - PARIS

A N N E X E

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 102 549 € et dégageant un résultat bénéficiaire de + 12 357 €.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 145 487 € et l'effectif moyen est de 3 salariés.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

1) Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIF

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	114 235			114 235
Immobilisations financières	2 085	246		2 331
Total	116 320	246	0	116 566

Tableau des mouvements des amortissements

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisations corporelles	99 524	1 723		101 247
Total	99 524	1 723	0	101 247

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	A + d'un an
CREANCES			
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Clients			
Autres créances	16 822	16 822	
Total	16 822	16 822	-
DETTES			
<u>Dettes financières</u>			
Emprunts et dettes auprès ets crédit	10 600	2 403	8 197
Emprunts et dettes financières divers	540	540	
<u>Autres dettes</u>			
Dettes fournisseurs	1 167	1 167	
Dettes fiscales et sociales	39 346	39 346	
Autres dettes	22 629	22 629	
Total	74 282	66 085	8 197